



**Le 21 février 2019, les organisations syndicales  
siégeant au CT des DDI  
adoptaient une résolution unanime**

**Elles déclaraient dénoncer et combattre**

- Les effets de la fusion des programmes 307 et 333, décidée dans la précipitation contre leur avis unanime :
  - pour les DDI au niveau local et national
  - pour les agents des secrétariats généraux en matière de carrière, de rémunérations et de vie familiale

**Elles exigeaient**

- A être entendues sans délais par le Président du comité de pilotage inter-inspections missionné le 22 janvier 2019
- Le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI, ayant en particulier compétence RH, juridique, communication et gestion du quotidien au bénéfice de l'ensemble des agents
- Le maintien d'un dialogue social propre à chaque DDI, dans le respect des prérogatives des comités techniques locaux, des comités hygiène sécurité et conditions de travail, des structures d'action sociale ministérielles, ainsi que de la représentativité des élus de chaque structure
- L'identification d'une animation interministérielle propre au réseau des DDI et du dialogue social central pour les DDI (non fusionnée avec celui des Préfectures)
- Le maintien d'une nomination interministérielle des directeurs départementaux et des directeurs adjoints
- L'arrêt immédiat des initiatives locales lancées sans aucun cadrage national et une information transparente des agents

**Où en est-on 2 mois plus tard,  
à la date de convocation du CT des DDI  
du 17 avril 2019?**



Le 17 avril 2019

## **Fusion/absorption des Secrétariats Généraux des DDI**

Sur ce sujet, comme sur l'ensemble de ceux touchant à l'avenir des DDI et de leurs missions, **ce n'est visiblement pas dans les instances représentatives qu'il faut attendre une information honnête et transparente**, encore moins une quelconque écoute ni négociation. Non ! Les informations, il faut aller les chercher dans le discours du Ministre de l'Intérieur du 17 janvier, lors de ses vœux aux Préfets, dans la presse spécialisée, dans des semi-confidences ministérielles isolées, ou encore dans nos réseaux syndicaux.

Dans ce contexte, **les agents et cadres des secrétariats généraux sont légitimement inquiets**. Cette inquiétude s'est immédiatement traduite en signes tangibles : demandes de mutation, postes publiés « à durée déterminée » ne trouvant pas preneurs ...

**Alors oui, l'inquiétude est palpable, et la colère monte.**

Nous avons certes été auditionnés par la mission inter-inspection en charge de faire des propositions au Premier ministre, dont le rapport est soi-disant attendu pour effectuer les arbitrages. Or, l'information est désormais publique, **l'administration travaille déjà à la mise en œuvre d'une organisation faisant fi de l'ensemble de nos revendications, sans avoir même attendu les conclusions de l'inspection.**

→ **OUI** cette réforme remettra en cause l'existence même des DDI à terme, et mettra en concurrence directe les agents actuels des Secrétariats Généraux

→ alors **NON**, nous ne pouvons accepter le passage en force opéré par l'administration et **OUI** nous exigeons des arbitrages politiques prenant en compte l'expression des représentants des personnels (élus à 82 % de taux de participation)

→ **NON**, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'est pas réaliste quels que soient les arbitrages rendus.

**Edouard Philippe le 8 avril 2019:**

*«Si on ne prend pas le temps de bien écouter, en général,  
on n'entend pas bien»*

**Voici une belle occasion de mise en pratique!!!**